



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

France 



# EXPERT'IZY



## Manuel de procédures

*Juin 2025*

*Mise à jour Janvier 2026*

---



## Table des matières

1. Préambule.....	2
2. Enjeux de la mobilisation de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora .....	3
3. Critères pour la validation des missions et des candidatures.....	4
3.1. Critères d'éligibilité.....	4
3.1.1. Qui peut être Expert hautement qualifié de la Diaspora ?.....	4
3.1.2. Qui peut solliciter une mission d'expertise ? .....	4
3.1.3. Quel type de mission peut être soutenu ?.....	4
3.2. Critères d'évaluation des requêtes.....	5
Critère 1 - Pertinence de la mission avec La Politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R).....	5
Critère 2 - Cohérence de la mission avec la LPNED .....	5
Critère 3 - Territorialisation .....	6
Critère 4 – Capacité d'accueil des experts .....	6
Critère 5 – Valorisation des résultats et impact des missions.....	6
Critère 6 – Durée de la mission .....	6
4. Prise en charge des experts .....	7
5. Étapes de mise en œuvre.....	7
6. Indicateurs de suivi.....	10
7. Communication et capitalisation .....	11
8. Mise à jour du Manuel .....	11
9. Diffusion du Manuel.....	11
10. Annexes : outils d'évaluation .....	12
Outil n°1 : Formulaire de requête de la structure bénéficiaire.....	12
Outil n°2 : Formulaire « candidature expert » de la diaspora.....	14
Outil n°3 : Grille d'analyse des requêtes des structures et des candidatures des experts ...	15
Outil n°4 : Grille d'analyse pour l'octroi exceptionnel de matériels .....	20

## 1. Préambule

Le projet TANTSOROKA HO AN'NY DIASPORA (TADY) vise à appuyer la mise en œuvre d'une partie du plan d'action de la Politique Nationale pour l'Engagement de la Diaspora malagasy (LPNED).

Le projet est basé sur un accord tripartite entre l'Agence Française de Développement (AFD), Expertise France (EF) et le Ministère des Affaires Etrangères de Madagascar (MAE) et sur une modalité de délégation de fonds de l'AFD à EF. Ce projet a une durée de mise en œuvre de 4 ans. En tant que bénéficiaire de contrats de subvention signés avec le chef de file (EF), l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) et l'Institut de Recherche pour le Développement (IRD) participent à la mise en œuvre du projet.

L'objectif général du projet est de créer les conditions favorables à la mobilisation de la diaspora pour le développement socio-économique de Madagascar.

Il s'articule autour de trois composantes essentielles :

### Objectifs spécifiques

#### Composante 1

##### Assistance technique

Contribuer au renforcement des capacités des acteurs institutionnels afin de piloter et rendre compte de la mise en œuvre de la LPNED.

#### Composante 2

##### Développement local

Valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy.

#### Composante 3

##### Recherche et capitalisation

Mettre en place un dispositif de développement des connaissances.

De manière transversale, le projet soutient et valorise l'engagement des femmes de la diaspora et cherche à agir sur les inégalités de genre à travers les trois composantes du projet.

Le présent manuel s'inscrit dans le cadre de la composante que vise à valoriser le capital social, économique et culturel de la diaspora malagasy. En particulier, il décrit les procédures liées au **Dispositif de Mobilisation de l'Expertise Hautement Qualifiée de la Diaspora Malagasy (Expert'Izy)**, soutenu par le projet TADY. Il s'applique à l'ensemble des parties prenantes Il répond à l'objectif de fournir un guide harmonisé sur les procédures de mise en œuvre du dispositif.

Ce document est dédié à plusieurs fonctions dont les principales sont :

- ✓ **Outil de gestion** : Le manuel est un outil de gestion qui permet de définir les modalités de mise en œuvre des activités en codifiant les actes et les tâches des différents acteurs.
- ✓ **Outil de communication** : Le manuel permet aux différents acteurs d'agir en harmonie et avec efficacité selon les normes et convenances communes.
- ✓ **Outil de formation** : Le personnel de la DDIAQM et d'EF y trouve les réponses à leurs interrogations sur les procédures de déploiement de l'expertise hautement qualifiée disponible et mobilisable.

Le manuel développe ainsi les points suivants :

- ✓ Les critères d'éligibilité,
- ✓ Les modalités d'accompagnement des experts,
- ✓ Les étapes de mise en œuvre,
- ✓ Les indicateurs de suivi,
- ✓ La mise à jour du manuel,
- ✓ La diffusion du manuel.

En complément, des outils sont proposés pour faciliter l'application des procédures :

- ✓ Outil n°1 : Formulaire de requête de la structure bénéficiaire ;
- ✓ Outil n°2 : Formulaire de candidature des experts ;
- ✓ Outil n°3 : Grille d'analyse des candidatures (expert et requêtes).

## 2. Enjeux de la mobilisation de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora

La mobilisation des compétences de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora désigne un processus par lequel des talents et experts disponibles et mobilisables, établis à l'étranger et justifiant d'une expérience confirmée et d'une formation de référence, sont impliqués dans le développement économique, social et institutionnel de leur pays d'origine. Cette approche repose sur l'idée que la diaspora constitue une ressource stratégique en raison de son savoir-faire, de son expérience internationale et de ses réseaux, pouvant ainsi jouer un rôle important en tant qu'acteur du développement et bien au-delà des simples transferts financiers.

Le dispositif concerné par ce manuel de procédures a donc pour objectif de promouvoir, au travers de missions d'expertise, le transfert des compétences et des savoir-faire, ainsi que le renforcement des capacités des ressources humaines au sein des structures bénéficiaires, en s'appuyant sur la solidarité et l'engagement citoyen de la diaspora malagasy vers Madagascar.



## 3. Critères pour la validation des missions et des candidatures

### 3.1. Critères d'éligibilité

Ils représentent les critères pour lesquels les conditions présentées devront être obligatoirement remplies.

#### 3.1.1. Qui peut être Expert hautement qualifié de la Diaspora ?

- Être ressortissant malagasy résidant à l'étranger<sup>1</sup> ;
- Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, de master ou équivalent en lien avec le domaine de la mission ;
- Dans certains cas, la reconnaissance d'une expérience professionnelle justifiée dans le secteur d'intervention peut être retenue au lieu du diplôme mentionné précédemment.
- Justifier, d'au moins, 5 ans d'expérience professionnelle dans un domaine donné en lien avec la thématique de la mission.

#### 3.1.2. Qui peut solliciter une mission d'expertise ?

Les structures malagasy publiques ou privées, parmi les catégories ci-dessous :

- Secteur public : Administrations publiques, parapubliques (agence, office) ; Collectivités territoriales malagasy ;
- Secteur privé : Entreprises et groupements d'entreprises, associations et organisations malagasy.

Les requêtes des groupements d'entreprises seront encouragées par rapport aux entreprises individuelles, en raison du potentiel et des effets multiplicateurs qu'offre une mission au sein d'un groupement d'entreprises. Les requêtes des associations et organisations en lien avec l'écosystème entrepreneurial seront également encouragées au motif que d'autres dispositifs du projet Tady (Tady Dago et Loharano) sont dédiés plus spécifiquement aux associations et Organisations de la Société Civile (OSC) en appui au développement local.

#### 3.1.3. Quel type de mission peut être soutenu ?

- Tous les secteurs d'activité sont éligibles.

Ne sont pas éligibles :

- ! Les missions à vocation touristique ;
- ! Les missions qui peuvent avoir des incidences négatives sur l'environnement économique, social, sanitaire et sécuritaire sur les sites d'accueil ou présentant un caractère illicite ;
- ! Les missions qui renforcent les inégalités de genre.

---

<sup>1</sup> Dans le cadre de la Lettre de Politique Nationale pour l'Engagement de la Diaspora, la diaspora malagasy est définie comme toutes les personnes ayant la nationalité malagasy et les descendants de Malagasy qui résident à l'étranger.

## 3.2. Critères d'évaluation des requêtes

Ce point définit des critères d'évaluation complémentaires, non obligatoires, destinés à apprécier la pertinence des missions et à favoriser certaines candidatures d'experts ou certaines demandes de structures d'accueil. Ces critères permettent de privilégier des initiatives alignées avec les objectifs du dispositif, tout en laissant une marge d'appréciation pour adapter les choix aux réalités du terrain.

### Critère 1 - Pertinence de la mission avec La Politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R)

Les missions soutenues devront répondre prioritairement à l'un des objectifs spécifiques du Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R) contribuant à « Assurer la stabilité politique et sociale, restaurer la confiance dans les institutions publiques et établir les fondations d'un développement inclusif, participatif et durable », et plus précisément :

- 1- « Répondre aux urgences sociales, économiques et sécuritaires » : Apporter des réponses immédiates aux besoins essentiels de la population – accès à l'eau, à l'électricité, à la santé, à l'éducation et à la sécurité – tout en stabilisant l'économie et en préservant la cohésion nationale ;
- 2- « Réhabiliter les institutions publiques et renforcer l'État de droit » Restaurer la crédibilité et la performance de l'administration, garantir l'indépendance et l'impartialité de la justice, et promouvoir une gouvernance fondée sur la transparence, la redevabilité et le respect des lois ;
- 3- « Mettre en œuvre des réformes structurelles pour une refondation durable » : Repenser en profondeur le cadre politique, institutionnel, juridique et économique afin de moderniser l'État, de stimuler la productivité nationale et de bâtir une économie compétitive et inclusive ;
- 4- « Promouvoir la participation citoyenne, notamment celle de la jeunesse et des femmes, dans le processus de refondation » : Encourager une gouvernance participative où chaque citoyen devient acteur du changement, en valorisant les initiatives locales, la créativité et le leadership des jeunes générations ;
- 5- « Restaurer la confiance des partenaires nationaux et internationaux dans la gouvernance publique » : Renforcer la crédibilité de l'État à travers une gestion transparente, rigoureuse et prévisible, tout en consolidant les relations de coopération fondées sur le respect mutuel, la souveraineté nationale et la responsabilité partagée ;

Une attention particulière devra être accordée à la dimension transversale du genre dans toutes les missions, en veillant à prendre en compte les besoins et attentes spécifiques des femmes, tout en encourageant activement leurs initiatives.

### Critère 2 - Cohérence de la mission avec la LPNED

Les missions devront s'inscrire dans les grands principes de la LPNED, qui vise à renforcer la participation des Malagasy Ampielezana à la vie citoyenne. Elles devront également s'appuyer sur les valeurs du « fihavanana », fondé sur la réciprocité et l'entraide entre Malagasy, ainsi que sur le « firaisankina », qui encourage la solidarité et la cohésion sociale.

1

2

3

### **Critère 3 - Territorialisation**

Une attention particulière sera accordée à la répartition équitable du déploiement des experts issus de la diaspora sur l'ensemble du territoire, afin d'assurer une cohérence avec la stratégie nationale et les objectifs du PGE-R en matière de développement équilibré. Dans la mesure où la réception des requêtes se fera en continu, ce critère ne pourra être évalué à chaque requête mais plutôt d'une manière globale après réception et réalisation de plusieurs missions.

4

### **Critère 4 - Capacité d'accueil des experts**

Les structures demandeuses devront justifier d'une capacité d'accueil suffisante pour assurer la bonne mise en œuvre des missions. Toutefois, un appui matériel exceptionnel<sup>2</sup> soumis aux capacités logistiques et matériels du projet, pourra être envisagé afin de renforcer les capacités de la structure d'accueil et de garantir des conditions optimales de réalisation de la mission.

5

### **Critère 5 - Valorisation des résultats et impact des missions**

Les structures demandeuses devront démontrer leur capacité à valoriser les résultats des missions menées, en garantissant leur exploitation effective au service du développement local ou sectoriel. Cette valorisation pourra se traduire par l'intégration des conclusions dans des stratégies ou plans d'actions, la diffusion des résultats auprès des parties prenantes concernées, ou la mise en place de dispositifs concrets favorisant leur application comme des activités de formation de formateurs par exemple.

6

### **Critère 6 - Durée de la mission**

La durée de chaque mission n'excédera pas 4 semaines. Toutefois les missions d'une durée inférieure ou égale à 15 jours ouvrés seront privilégiées.

<sup>2</sup> Une demande devra être formulée par la structure demandeuse afin d'expliquer la nécessité, les impacts et l'utilisation des matériels. Les demandes seront évaluées selon l'Outil n° 4, définissant les critères précis conditionnant son octroi. Ces critères permettront de sélectionner les demandes de manière transparente et équitable.

## 4. Prise en charge des experts

Afin de valoriser l'engagement de l'expert.e et d'assurer des conditions optimales de déploiement, ils/elles bénéficient de:

- Frais de transport depuis leur lieu de résidence jusqu'au site de la mission, incluant les billets d'avion aller-retour en classe économique.
- Souscription à une assurance responsabilité civile, santé et rapatriement.
- Un honoraire journalier de 350 euros en reconnaissance du transfert de compétences réalisé.

La structure d'accueil sera responsable, en communication étroite avec l'expert, de :

- Identifier l'hébergement le plus adapté durant le séjour à Madagascar.
- Organiser l'arrivée et le départ de l'expert.
- Planifier l'agenda de la mission ainsi que toutes les réunions, ateliers et déplacements associés.
- Prendre en charge les déplacements de l'expert.e en cas de missions organisées en dehors du lieu d'affectation initial.

## 5. Étapes de mise en œuvre

PHASE	N°	ACTIVITÉ	RESPONSABLES
Formulation de mission	1	Les structures éligibles identifient les besoins en expertise.	Structures concernées
	2	Le besoin identifié doit être présenté suivant un formulaire type de requête. La structure d'accueil se procure le formulaire auprès de la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires ou d'Expertise France.	Structures concernées
	3	Selon le besoin, une structure intéressée est reçue par la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France qui lui fournissent un appui-conseil et l'orientent dans sa démarche de formulation.	DDIAQM et EF
	4	Le formulaire type complété doit être transmis par la Structure d'accueil à la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et à Expertise France pour validation conjointe.	Structures concernées
Validation de la mission et des candidatures	5	La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France valident les requêtes (formulaire de requête de la structure bénéficiaire – annexe 1) de mise à disposition d'experts, selon les points suivants et la grille d'évaluation en annexe : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Objectif et Pertinence de la requête avec le PGE-R ;</li><li>▪ Capacités d'accueil de la structure ;</li></ul>	DDIAQM et EF

- Impact de la mission : transfert de compétence et savoir-faire et valorisation des résultats de la mission ;
- Motivation et implication du partenaire ;
- Evaluation des besoins en équipement pour l'accomplissement de la mission sous réserve de budget disponible et de la spécificité du besoin ;
- Durée et valeur ajoutée de la mission.

- |           |   |  |
|-----------|---|--|
| <b>6</b>  | La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires, Expertise France et la structure concernée assurent une large diffusion des requêtes auprès de leurs réseaux.   | <b>DDIAQM, EF et structures concernées</b> |
| <b>7</b>  | Les experts soumettent leurs candidatures auprès d'EF dans un délai de 2 à 3 semaines.  | <b>Expert de la diaspora</b>               |
| <b>8</b>  | EF compile les candidatures reçues et les partage à la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires  | <b>DDIAQM et EF</b>                        |
| <b>9</b>  | La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France traitent les candidatures reçues.  | <b>DDIAQM et EF</b>                        |
| <b>10</b> | La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France présélectionnent les profils de candidature les plus adéquats et les transmettent (max 3 CV) aux structures d'accueil.   | <b>DDIAQM et EF</b>                        |
| <b>11</b> | La structure d'accueil procède à la sélection finale du candidat et en informe la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France dans un délai de 5 jours après la réception de la liste des candidats présélectionnés.  | <b>Structure d'accueil</b>                 |
| <b>12</b> | La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France informent le/la candidate retenu(e) pour la mission.   | <b>DDIAQM et EF</b>                        |
| <b>13</b> | Achat de titres de transport (billet d'avion AR) pour l'expert sur la base des procédures Expertise France  | <b>Expertise France</b>                    |
| <b>14</b> | Préparation des documents contractuels : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un accord tripartite par la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires, l'Expertise France, la structure bénéficiaire ;</li> <li>• Un contrat de prestation de service individuelle entre l'expert identifié et Expertise France.</li> </ul> | <b>Expertise France</b>                    |
| <b>15</b> | Souscription d'une assurance responsabilité civile, santé et rapatriement du volontaire/expert.   | <b>Expertise France</b>                    |

## Contractualisation

	<b>16</b>	Signature de l'accord tripartite et du contrat	<b>Parties prenantes</b>
	<b>17</b>	Remise des honoraires à l'expert par EF.  Les documents seront remis dans un délai de 7 jours au plus tard après la fin de sa mission.	<b>Expertise France</b>
	<b>18</b>	La structure d'accueil organise l'arrivée, le séjour et le départ de l'expert.	<b>Structure d'accueil et Expert</b>
	<b>19</b>	<i>Si le besoin a été validé par la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France : achat d'équipements par le projet TADY sur la base des procédures Expertise France.<sup>3</sup></i>	<b>Expertise France</b>
	<b>20</b>	<i>Le cas échéant, mise à disposition des équipements par la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France au niveau de la structure d'accueil.</i>	<b>DDIAQM et Expertise France</b>
<b>Mise en œuvre</b>	<b>21</b>	<i>Le cas échéant, la structure d'accueil réceptionne les équipements et en assure l'installation.</i>	<b>Structure d'accueil</b>
	<b>22</b>	Suivi du bon déroulement de la mission au niveau de la structure d'accueil à travers des séances de briefing à l'arrivée, à mi-parcours (si nécessaire) avec l'expert et les points focaux de la mission.	<b>DDIAQM, Expertise France et parties prenantes</b>
	<b>23</b>	Débriefing général sur la mission et sur l'atteinte des objectifs et des résultats de l'intervention.	<b>DDIAQM, Expertise France et parties prenantes</b>
	<b>24</b>	Rédaction d'un rapport de mission conjoint par l'expert et la structure d'accueil bénéficiaire. Soumission du rapport à la Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France dans un délai de 14 jours au plus tard après la fin de sa mission.	<b>Structure d'accueil et Expert</b>
	<b>25</b>	La Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires et Expertise France valident le rapport de fin de mission.	<b>DDIAQM</b>
<b>Clôture</b>			

<sup>3</sup> Le montant à allouer pour l'achat d'équipements sera fixé au cas par cas en tenant compte des besoins de la structure d'accueil et du budget disponible, dépendamment d'une décision concertée entre la DDIAQM et EF.

## 6. Indicateurs de suivi

Afin de garantir une mise en œuvre efficace et transparente, le dispositif de mobilisation de l'expertise hautement qualifiée de la diaspora fera l'objet d'un suivi régulier à travers un ensemble d'indicateurs clés. Ces indicateurs permettront de mesurer l'évolution des activités et d'ajuster les stratégies en fonction des résultats obtenus.

Le suivi portera notamment sur le volume et la nature des demandes, le nombre d'experts mobilisés, ainsi que la participation des femmes dans les missions. Par ailleurs, la validation des rapports de mission constituera un élément clé pour apprécier la pertinence des interventions et identifier d'éventuels axes d'amélioration.

L'analyse de ces indicateurs contribuera également à renforcer la redevabilité du dispositif, en assurant une traçabilité des actions menées et en facilitant la production de bilans périodiques à destination des partenaires institutionnels et financiers.

Indicateurs	Sources de vérification
Nombre de requêtes reçues	Formulaires de requête
Nombre de requêtes validées	Archives DDIAQM et Expertise France
Nombre d'experts identifiés (différenciés par genre)	Formulaires de candidature des experts
Nombre d'experts mobilisés (différenciés par genre)	Documents de voyage (boarding pass)
Nombre de conventions établies	Conventions quadripartites
Nombre de rapports de mission validés	Rapports de mission
Nombre de femmes parmi les bénéficiaires des missions	Rapports de mission
Nombre d'étude de cas identifiant des changements significatifs	Rapports de mission, de suivi et/ou rapport de capitalisation
Nombre de bonnes pratiques de mobilisation de la diaspora	Rapports de mission, de suivi et/ou rapport de capitalisation
Pourcentage de projets financés équivalent CAD 1 ou 2 <sup>4</sup> (parmi les projets de développement locaux et de missions de volontariat)	Rapports de mission, de suivi et/ou rapport de capitalisation

<sup>4</sup> Les marqueurs genre de l'OCDE (Organisation de coopération et de développement économiques) sont un outil de notation et de suivi de la prise en compte du genre dans l'Aide publique au développement, et est également mesuré dans le cadre des projets et activités financés par l'Etat français :

- Les projets financés équivalent au CAD 1 lorsque « L'égalité homme-femme est un objectif important et délibéré du projet/programme mais elle ne constitue pas le principal motif de sa réalisation. ».
- Les projets financés équivalent au CAD 2 lorsque « L'égalité homme-femme constitue l'objectif principal du projet/programme et sa recherche détermine de façon fondamentale la conception de ce dernier et les résultats qui en sont attendus. Ce projet/programme n'aurait pas été entrepris en l'absence de l'objectif de l'égalité entre les femmes et les hommes. » In ARCHIVES DE LA PLATEFORME GENRE ET DEVELOPPEMENT, <https://www.genre-developpement.org/politique-francaise/marqueurs-genre-ocde/>

## 7. Communication et capitalisation

Les structures d'accueil et les experts mobilisés seront tenus de participer aux exercices de capitalisation des missions. Les deux parties devront coordonner leurs efforts avec les points focaux du suivi-évaluation auprès de la DDIAQM et d'EF afin d'assurer le suivi des indicateurs relatifs à leur mission.

Elles contribueront également à la visibilité du projet TADY, conformément aux directives préalablement communiquées par les équipes du projet avant la mission sur le terrain.

## 8. Mise à jour du Manuel

Le présent manuel de procédures pourra faire l'objet d'actualisation dans les cas suivants :

- 1- Inadéquations constatées dans son application, impliquant des adaptations pour besoins ou nécessités ;
- 2- Evolutions structurelles et/ou fonctionnelles qui pourraient intervenir dans l'organisation du dispositif ou de son environnement.

## 9. Diffusion du Manuel

Etant un outil de référence dans la bonne conduite du dispositif, le manuel de procédures doit être diffusé de manière adéquate pour une meilleure efficacité dans sa mise en œuvre.



## 10. Annexes : outils d'évaluation

### Outil n°1 : Formulaire de requête de la structure bénéficiaire

#### FICHE D'IDENTIFICATION DE MISSION - EXPERTISE souhaitée

1 - Nom de la Structure d'accueil et adresse	
2 - Intitulé de la mission qui nécessite la mobilisation d'une expertise hautement qualifiée de la diaspora	
3 - Nature de la mission	<p>Secteur(s) d'intervention souhaité(s)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Santé</li> <li>• Éducation</li> <li>• Formation Professionnelle</li> <li>• Agriculture</li> <li>• Eau, Assainissement, Hygiène,</li> <li>• Droit</li> <li>• Finances</li> <li>• Artisanat</li> <li>• Développement économique</li> <li>• Informatique</li> <li>• Autres (préciser) :</li> </ul>
4 - Période souhaitée et durée de mission	
5- Lieu d'intervention de l'expert (précisez la commune et la région d'intervention)	
6- Ressources humaines de la structure concernée par l'intervention	
7 - Contexte général de la mission	
8 - Objectifs de la mission	
9 - Résultats attendus de la mission	
10- Liste d'activités prévues de l'expert	
11 - Participation de la structure bénéficiaire dans l'exécution de la mission (moyens humains, matériels, logistiques, techniques et financiers dégagés).	

<p><b>12</b> – Profil.s de.s expert.s souhaité.s :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Formation (cursus – diplôme)</li> <li>▪ Expérience</li> <li>▪ Compétences requises pour la mission</li> <li>▪ Autres qualifications</li> <li>▪ Langue</li> </ul>	
<p><b>13</b>- Pourquoi ce dispositif vous intéresse ? En quoi la possibilité pour votre structure de bénéficier de ce dispositif peut faire la différence dans le cadre de vos activités ?</p>	
<p><b>14</b>- Votre structure a-t-elle déjà bénéficié de l'appui d'un expert ? Si non, pour quelles raisons ?</p>	
<p><b>15</b>- De quelle manière votre organisation envisage-t-elle d'assurer la pérennité des résultats obtenus, après la mission ?</p>	
<p><b>16</b>- Contacts du responsable de la structure d'accueil</p>	

Ministère des Affaires Étrangères  
 Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires  
 BP 836, Rue Andriamifidy, Anosy 101 Antananarivo - Madagascar  
 Email : [tady@diplomatie.gov.mg](mailto:tady@diplomatie.gov.mg)

Expertise France  
 Tour Zital Ankorondrano  
 101 Antananarivo  
 Email : [tady@expertisefrance.fr](mailto:tady@expertisefrance.fr)

## Outil n°2 : Formulaire « candidature expert » de la diaspora

### FICHE D'IDENTIFICATION DES EXPERTS

<b>1</b> Nom et Prénom	
<b>2</b> - Coordonnées et contact Adresse, mail, téléphone	
<b>3-</b> Quel est votre lien avec Madagascar (nationalité, descendant de parents, grands-parents malagasy)	
<b>4</b> - Domaine d'expertise	
<b>5</b> - Formation académique (diplômes obtenus)	
<b>6</b> - Brève description du parcours professionnel (CV à joindre)	
<b>7</b> - Expérience internationale (missions effectuées à l'étranger)	
<b>8</b> - Compétences complémentaires (savoirs transversaux non directement mentionnés dans les autres rubriques)	
<b>9</b> - Principales motivations à participer au dispositif Expert'lzy	
<b>10</b> - Période de disponibilité pour la mission	

Ministère des Affaires Étrangères  
 Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires  
 BP 836, Rue Andriamifidy, Anosy 101 Antananarivo - Madagascar  
 Email : [tady@diplomatie.gov.mg](mailto:tady@diplomatie.gov.mg)

-----  
 Expertise France  
 Tour Zital Ankorondrano  
 101 Antananarivo  
 Email : [tady@expertisefrance.fr](mailto:tady@expertisefrance.fr)

## Outil n°3 : Grille d'analyse des requêtes des structures et des candidatures des experts

**A vérifier au préalable - LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES REQUETES** : Ils représentent les critères pour lesquels les conditions devront être obligatoirement remplies. Si un seul de ces critères n'est pas rempli, la requête ou candidature ne peut être retenue.

### Profil du ou des expert.es :

Ressortissant malagasy résidant à l'étranger	OUI - NON
Titulaire d'un diplôme d'ingénieur, de master ou équivalent en lien avec la mission  OU  Une expérience professionnelle justifiée dans le secteur d'intervention	OUI - NON
Justifier d'au moins 5 ans d'expérience professionnelle dans un domaine en lien avec la thématique de la mission	OUI - NON

### Profil des structures d'accueil / demandeurs : la structure d'accueil doit être issue du secteur public ou privé.

Secteur public : les administrations publiques ou parapubliques et les collectivités territoriales malagasy  OU	OUI - NON
Secteur privé : Entreprises et groupements d'entreprises, associations et organisations malagasy.	OUI - NON

**Secteur et typologie de la mission** : tous les secteurs d'activité répondant prioritairement à l'un des objectifs spécifiques du Programme de Mise en Œuvre de la Politique Générale de l'Etat pour la Refondation (PGE-R) sont éligibles.

### Impact de la mission

Offre un cadre de transfert de compétences et de savoir-faire	OUI - NON
---	-----------

## LES CRITERES D'ÉVALUATION DES REQUETES

Pour rappel : Ce point définit des critères d'évaluation complémentaires, non obligatoires, destinés à **apprécier la pertinence des missions** et à **favoriser certaines candidatures d'experts ou certaines demandes de structures d'accueil**. Ces critères permettent de privilégier des initiatives alignées avec les objectifs du dispositif, tout en laissant une marge d'appréciation pour adapter les choix aux réalités du terrain.

Le système d'évaluation des requêtes repose sur **quatre tranches de notation par critère**, en fonction de l'alignement des requêtes avec les objectifs stratégiques et les exigences opérationnelles du projet TADY.

Chaque critère est noté sur **10 points**, avec une **note globale sur 60 points**.

### Critère 1 - Pertinence de la requête avec le PGE-R

Les requêtes doivent s'inscrire, au moins, dans l'un des **13 axes stratégiques** du PGE-R.

Tranche	Notation	Description
<b>Faible pertinence</b>	<b>0 - 2,5</b>	La mission ne s'inscrit dans aucun des axes du PGE-R ou n'apporte qu'une contribution marginale.
<b>Pertinence partielle</b>	<b>2,5 - 5</b>	La mission se rattache indirectement à un axe stratégique mais sans impact clair sur les objectifs du PGE-R.
<b>Bonne pertinence</b>	<b>5 - 7,5</b>	La mission est alignée sur un ou plusieurs axes du PGE-R et contribue à leurs objectifs avec des actions concrètes.
<b>Pertinence optimale</b>	<b>7,5 - 10</b>	La mission répond directement à un besoin prioritaire du PGE-R et apporte une valeur ajoutée forte en termes d'impact et de durabilité.

### Critère 2 - Cohérence de la requête avec la LPNED

Les requêtes doivent respecter les principes de la **LPNED**, en favorisant la participation de la diaspora et en intégrant les valeurs du **fihavanana** et du **firaisankina**.

Tranche	Notation	Description
<b>Incohérence</b>	<b>0 - 2,5</b>	La requête ne prend pas en compte les principes de la LPNED ni les valeurs de solidarité et d'entraide.
<b>Cohérence partielle</b>	<b>2,5 - 5</b>	La requête intègre certains principes de la LPNED mais de manière limitée.
<b>Bonne cohérence</b>	<b>5 - 7,5</b>	La requête respecte les principes de la LPNED et intègre une dimension de solidarité et de participation active de la diaspora.

Tranche	Notation	Description
<b>Cohérence optimale</b>	<b>7,5 - 10</b>	La requête applique pleinement les principes de la LPNED et met en œuvre des actions concrètes favorisant l'implication de la diaspora dans le développement national.

### Critère 3 - Capacité d'accueil des experts

Les structures d'accueil doivent être en mesure de fournir un **cadre favorable** à la mission des experts.

Tranche	Notation	Description
<b>Capacité d'accueil insuffisante</b>	<b>0 - 2,5</b>	La structure ne dispose pas des moyens nécessaires (infrastructures, accompagnement, logistique).
<b>Capacité partielle</b>	<b>2,5 - 5</b>	La structure a des capacités limitées, nécessitant un appui extérieur pour assurer la mission.
<b>Bonne capacité d'accueil</b>	<b>5 - 7,5</b>	La structure dispose des ressources suffisantes pour garantir de bonnes conditions de travail aux experts.
<b>Accueil optimal</b>	<b>7,5 - 10</b>	La structure offre un cadre optimal et un accompagnement complet (environnement et équipe) permettant une mission efficace.

### Critère 4 - Valorisation des résultats et impact des missions

Les résultats des missions doivent être **exploités efficacement** pour un développement local ou sectoriel durable.

Tranche	Notation	Description
<b>Valorisation limitée</b>	<b>0 - 2,5</b>	Aucune garantie que les résultats soient utilisés après la mission.
<b>Valorisation partielle</b>	<b>2,5 - 5</b>	Des mécanismes de suivi existent mais leur mise en œuvre reste incertaine.
<b>Bonne valorisation</b>	<b>5 - 7,5</b>	Les résultats de la mission seront intégrés dans des plans d'action ou diffusés auprès des parties prenantes.
<b>Valorisation optimale</b>	<b>7,5 - 10</b>	Un dispositif concret pourra être mis en place pour assurer l'exploitation durable des résultats (formation de formateurs par exemple)

## Critère 5 – Durée de la mission

La durée idéale d'une mission est de 15 jours ouvrés bien que d'autres durées puissent être envisagées.

Tranche	Notation	Description
<b>Durée inadaptée</b>	<b>0 - 2,5</b>	Mission de 4 semaines, risquant d'être difficilement soutenable.
<b>Durée modérée</b>	<b>2,5 - 5</b>	Mission de 3 semaines, nécessitant des ressources importantes.
<b>Durée optimale</b>	<b>5 - 7,5</b>	Mission de 2 semaines, adaptée aux exigences du programme.
<b>Durée idéale</b>	<b>7,5 - 10</b>	Mission de moins de 2 semaines, maximisant l'efficacité et la faisabilité.

## Critère 6 – Valeur ajoutée de la mission pour la structure d'accueil bénéficiaire.

Quelle est la valeur ajoutée de cette mission pour la structure d'accueil bénéficiaire

Tranche	Notation	Description
<b>Valeur limitée</b>	<b>0 - 2,5</b>	Même sans l'appui du dispositif d'expertise, la structure dispose des ressources financières et techniques internes lui permettant de recourir à la prestation d'un expert.
<b>Valeur partielle</b>	<b>2,5 - 5</b>	Sans ce dispositif la structure aurait difficilement été en mesure de bénéficier de l'appui d'un expert faute de ressources matérielles.
<b>Bonne valorisation</b>	<b>5 - 7,5</b>	Sans ce dispositif la structure aurait difficilement été en mesure de bénéficier de l'appui d'un expert faute de ressources financières.
<b>Valeur optimale</b>	<b>7,5 - 10</b>	Sans ce dispositif la structure n'aurait pas été en mesure de bénéficier de l'appui d'un expert faute de ressources financières et matérielles.

## Note globale et interprétation

La **note totale est sur 60 points** permet d'évaluer l'adéquation des requêtes avec les exigences du programme.

- **0 - 30 points** → Requête non **pertinente** (ajournée)
- **30 - 40 points** → Requête avec **des faiblesses**, nécessitant des ajustements avant de pouvoir être soutenue (avis favorable sous réserve des modifications apportées)
- **Plus de 50 points** → Requête **cohérente**, répondant en grande partie aux attentes, pouvant être soutenue (avis favorable).

## Outil n°4 : Grille d'analyse pour l'octroi exceptionnel de matériels

L'octroi exceptionnel de matériels vise à renforcer l'accueil et l'efficacité des experts de la diaspora dans des structures bénéficiaires. Il ne pourra être accordé que si certaines conditions sont remplies. Toutes les demandes ne pourront être satisfaites vu le caractère exceptionnel de l'octroi.

### **Critère n°1 : Impact direct sur l'activité de l'expert**

Le matériel demandé doit être indispensable pour permettre à l'expert de mener ses missions et permettre un transfert de connaissances dans de bonnes conditions.

Tranche	Notation	Description
<b>Impact limité</b>	<b>0 - 2,5</b>	Le matériel demandé ne présente aucun lien avec la mission de l'expert
<b>Impact réduit</b>	<b>2,5 - 5</b>	Le matériel demandé est utile mais pas indispensable à la mission
<b>Impact partiel</b>	<b>5 - 7,5</b>	Sans ce matériel, la structure serait difficilement en mesure d'accueillir l'expert
<b>Impact justifié</b>	<b>7,5 - 10</b>	Le matériel est indispensable, permet à l'expert de remplir pleinement sa mission et d'assurer un transfert de compétences dans des conditions optimales

### **Critère n°2 : Plan d'utilisation du matériel**

La demande doit préciser comment, par qui et pendant combien de temps le matériel sera utilisé. Les éléments suivants seront évalués afin de déterminer le respect de ce critère :

- Les dispositions prévues par la structure pour entretenir le matériel ;
- La désignation d'une/de personne.s dédiée.s ayant les compétences techniques pour utiliser le matériel après la mission de l'expert.

Tranche	Notation	Description
<b>Aucun plan</b>	<b>0 - 2,5</b>	Aucun plan d'utilisation n'a été fourni
<b>Plan d'utilisation inadaptée</b>	<b>2,5 - 5</b>	Plan d'utilisation vague
<b>Plan d'utilisation à améliorer</b>	<b>5 - 7,5</b>	Plan d'utilisation fournie mais manquant de précisions
<b>Plan d'utilisation conforme</b>	<b>7,5 - 10</b>	Plan d'utilisation clair et détaillé, en adéquation avec la mission

### Critère n°3 : Pérennisation de l'activité de la structure

L'octroi exceptionnel de matériels contribue non seulement à une mobilisation efficace de l'expert de la diaspora mais également à un renforcement durable de la structure bénéficiaire. Cette pérennisation s'évalue à travers un plan de suivi démontrée par la structure bénéficiaire dans sa demande.

Tranche	Notation	Description
<b>Aucun plan de suivi</b>	<b>0 - 2,5</b>	Aucune indication que l'octroi de matériels auront un effet durable sur l'activité
<b>Plan de pérennisation inadaptée</b>	<b>2,5 - 5</b>	Les matériels octroyés pourraient contribuer à un impact partiel ou temporaire, sans plan de suivi concret
<b>Plan de e pérennisation inadapté</b>	<b>5 - 7,5</b>	Les matériels octroyés pourraient contribuer à un impact partiel ou temporaire, avec un plan de suivi à améliorer
<b>Plan de pérennisation conforme</b>	<b>7,5 - 10</b>	Les matériels octroyés permettent de poursuivre le transfert de compétences effectué, avec un plan clair pour maintenir les bénéfices après la mission.

### Note globale et interprétation

La **note totale est sur 30 points** permet d'évaluer l'adéquation des demande de matériels avec les exigences du programme.

- **0 - 15 points** → Demande non **pertinente** (ajournée)
- **15 - 20 points** → Demande présentant **des faiblesses**, nécessitant des ajustements avant de pouvoir être soutenue (avis favorable sous réserve des précisions apportées)
- **Plus de 20 points** → Demande **cohérente**, représentant une condition à la réalisation de la mission de l'expert et au renforcement de la stucture

Ministère des Affaires Étrangères  
Direction de la Diaspora et des Questions Migratoires  
BP 836, Rue Andriamifidy, Anosy 101 Antananarivo - Madagascar  
Email : [tady@diplomatie.gov.mg](mailto:tady@diplomatie.gov.mg)

-----  
Expertise France  
Tour Zital Ankorondrano  
101 Antananarivo  
Email : [tady@expertisefrance.fr](mailto:tady@expertisefrance.fr)